



Exchange Regulation

## COMMUNIQUÉ N° 3/2017 DU 10 AVRIL 2017

### ***Publication du guide mis à jour (commentaire) relatif à la Directive Corporate Governance***

#### I. RAPPEL DE LA SITUATION

En vertu de l'entrée en vigueur de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance (DCG) a été entièrement révisée (entrée en vigueur: 1<sup>er</sup> octobre 2014). Suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'infrastructure des marchés financiers le 1<sup>er</sup> janvier 2016, certaines parties de la DCG devaient faire l'objet de modifications formelles en avril 2016. Le commentaire relatif à la DCG a été publié en 2002. Sa dernière mise à jour date de 2007 et son texte est partiellement obsolète, notamment en raison de la modification de la DCG et de la jurisprudence récente.

Le contenu du commentaire relatif à la DCG a été entièrement réactualisé. D'autres modifications concernent la structure et la présentation. Le document est désormais intitulé «guide» et non plus «commentaire». Les trois versions linguistiques (allemand, anglais et français) du [guide](#) sont publiées aujourd'hui sur le [site Internet](#) de SIX Exchange Regulation.

#### II. CONCEPT

Le guide fournit des précisions sur les différentes dispositions et sur l'annexe de la DCG. Afin de délimiter plus clairement les précisions sur la pratique de SIX Exchange Regulation concernant l'interprétation des dispositions applicables de la DCG des décisions de sanction prononcées par les organes de la Bourse appelés à statuer et des ordonnances de sanction rendues par SIX Exchange Regulation, la mise en page du guide a été remaniée. On y trouve désormais deux colonnes d'explications: la première présente la pratique de SIX Exchange Regulation (y compris les communiqués annuels de SIX Exchange Regulation sur la Corporate Governance). La deuxième spécifie les ordonnances et les décisions de sanctions (état au 1<sup>er</sup> janvier 2017).

Outre la version finale du guide, une version de travail est publiée sur le site Internet de SIX Exchange Regulation. Dans cette [version de travail](#), les compléments substantiels apportés au texte du commentaire de 2007 figurent sur fond gris dans la colonne des précisions sur la pratique de SIX Exchange Regulation.

### III. PLUS DE DÉTAILS SUR LES INFORMATIONS RELATIVES À LA CORPORATE GOVERNANCE

Les sanctions publiées en matière de Corporate Governance sont consultables sur Internet ([Sanctions en matière de Corporate Governance](#)).

Les [Communiqués de SIX Exchange Regulation](#) sont disponibles sur Internet en français, allemand et anglais, et il est possible de s'y abonner gratuitement par le biais de nos [Services en ligne](#).